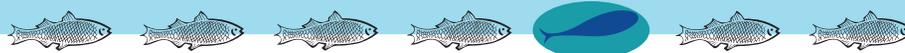


N° 181 - MARS - AVRIL 2023

Le Petit Briacin

LE JOURNAL MUNICIPAL DE SAINT BRIAC SUR MER



Édito



Les querelles actuelles ne sont pas dans l'intérêt de Saint Briac. Contribuer à les apaiser autant que faire se peut fait partie de mon devoir. Depuis neuf années c'est l'intérêt de la commune qui m'anime. Cela reste le cas et le restera. C'est la raison pour laquelle je choisis de ne pas solliciter vos suffrages lors de l'élection qui vient.

A deux reprises vous avez donné à une équipe municipale que je remercie profondément, l'occasion de mettre en œuvre un programme ambitieux qui a donné des résultats. La situation financière est très satisfaisante : les dépenses de personnel sont maîtrisées, les décisions en matière de dépenses d'énergie ont été prises, l'autofinancement est exceptionnel, la fiscalité est maîtrisée elle-aussi, l'endettement est équivalent à celui de 2014 (donc inférieur de 15% du fait de l'inflation), le montant de la trésorerie disponible (c'est à dire ce qu'il y a en caisse) au 1er janvier 2023 est de 3 159 000 €.

Des dossiers majeurs ont été traités, notamment le Balcon d'Emeraude, le Nessay, la

digue de Longchamp. D'autres sont décidés et engagés comme l'acquisition complète de la Vigie, la restauration de l'église, l'extension du restaurant scolaire. D'autres se poursuivent ou sont en préparation comme les enfouissements de réseaux, l'extension de la maison médicale, la salle des sports. D'autres enfin ont fait l'objet de diagnostics et figureront dans les sujets à venir, comme la rénovation de l'éclairage public.

Le sujet des mobilités douces avec les cheminements piétons et les parkings vélos a été largement traité. Avec l'État le sentier littoral a été définitivement ouvert. La place du centre avec ses réaménagements est devenue un lieu de convivialité animé du matin jusqu'au soir. L'investissement pour les écoles a été permanent, avec notamment les activités périscolaires et la création de l'accueil de loisirs pour les enfants. Le centre d'affaires répond aux nouveaux besoins et fonctionne bien. De nouveaux logements ont été créés et d'autres se préparent en bail réel et solidaire.

La situation est ainsi favorable pour envisager l'avenir de Saint Briac. La nouvelle équipe municipale pourra s'appuyer sur ces acquis et ainsi réussir une nouvelle étape de nos évolutions,

et ce d'autant plus que les recettes fiscales augmenteront automatiquement de 7,1% en 2023 du fait de la décision de l'État de réviser les bases à hauteur de +7,1% pour la taxe sur le foncier bâti et la taxe d'habitation.

Pour la communauté de communes Côte d'Emeraude, dont j'ai la charge notamment des finances, la situation est aussi très favorable, tant au plan de la fiscalité, que de la dette et de l'autofinancement et donc de la capacité à financer les investissements futurs. Là-aussi l'avenir peut être envisagé avec sérénité.

Servir la commune et la collectivité est un honneur, je m'y consacre avec beaucoup d'énergie et beaucoup de plaisir et je vous en suis très reconnaissant. Je continuerai de le faire, d'une nouvelle manière.

Merci aux élus pour leur implication, merci aux services municipaux et communautaires pour leur savoir-faire, merci aux associations pour leur mobilisation, merci à chacun d'entre vous pour vos engagements briacins. Merci de votre soutien à l'action publique qui permet ces résultats.

Vincent Denby Wilkes
Maire de Saint Briac

Saint Briac
sur-mer

Mairie de Saint Briac :

Place Tony Vaccaro, 35800 Saint Briac-sur-Mer
Tél. 02 99 88 32 34 - Fax 02 99 88 39 35
mairie@saintbriac.fr - www.saintbriac.fr

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi de 8h30 - 12h15 / 15h - 17h15 et
tous les samedis de 10h à 12h de juin à septembre.



**SUIVEZ-NOUS
SUR FACEBOOK**



ÉLECTIONS

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les élections auront lieu les dimanches 26 mars et 2 avril de 8h00 à 18h00.

Tous les bureaux de vote seront situés au presbytère.

Vous trouverez le numéro de votre bureau sur votre carte d'électeur.

Bureau 1 : 1er étage Bureau 2 : 2ème étage Bureau 3 : 3ème étage

TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS

Travaux de voirie



La commune a réalisé en février des travaux de voirie rue du Buot (entre la Grande Rue et la rue du Four), chemin du Tertre Cottin, parking de la Vigie, rue

de la ville Etoire et rue de la ville Brunet (suppression du dos d'âne et mise en place de chicanes).

Les travaux boulevard de la Mer et chemin de la Ville aux Trigots seront effectués en septembre.

Le montant alloué à ces travaux est de 185 065€ HT.



Restauration de l'église

La commune a approuvé début 2022 le projet de rénovation de l'église, dont les travaux comportent trois volets : la restauration du clos couvert, la restauration du clocher, les travaux de restauration intérieure.

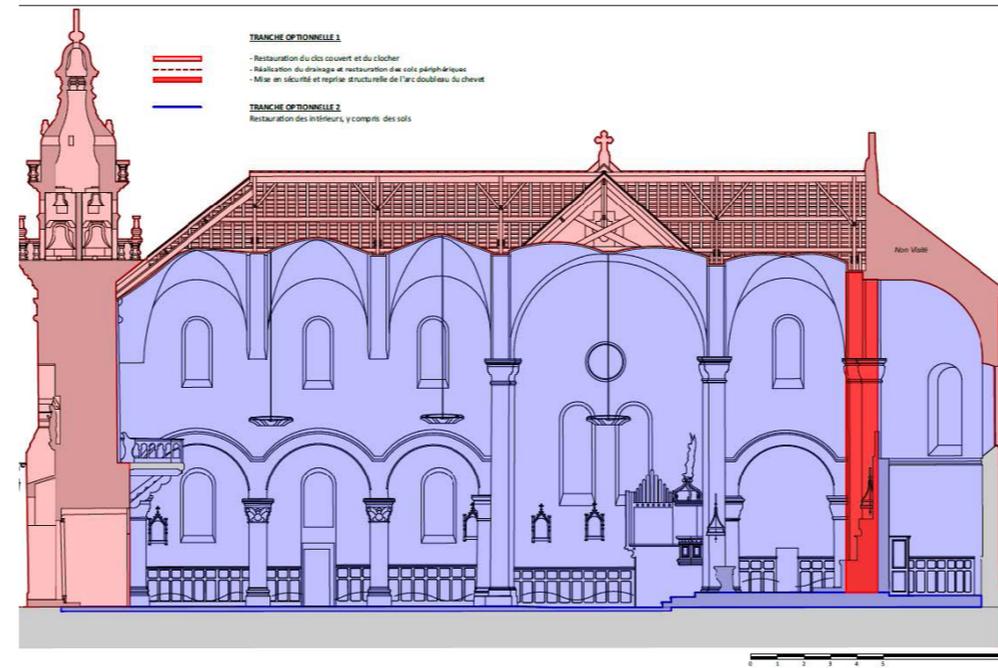
Le montage opérationnel de la mission de maîtrise d'œuvre a été divisé en trois tranches. Une tranche ferme pour les études jusqu'à l'analyse des offres et deux tranches optionnelles pour la réa-

lisation des travaux.

Les études d'avant-projet ont confirmé la nécessité de réaliser les travaux identifiés dans le cadre du diagnostic initial. Elles ont également mis en évidence certains postes de travaux non chiffrés mais nécessaires à la conservation du patrimoine, tels que le rejointoiement des murs sur toute leur hauteur, le traitement des pieds de murs afin de limiter les remontées d'humidité, la réfection complète de l'électricité et du chauffage. Le phasage envisagé, à savoir la rénovation en priorité des extérieurs et du clocher suivi des travaux intérieurs, a été confirmé. Le lancement de cette

première tranche de travaux estimée à 1,4 M€, comprenant la restauration du clos couvert et du clocher y compris la réparation de l'arc doubleau du chevet qui menace de tomber dans le chœur, nécessite de déposer différentes demandes d'autorisation d'urbanisme : autorisation de travaux sur monument historique, déclaration préalable en périmètre Bâtiments de France, autorisations de travaux en matière de sécurité incendie et d'accessibilité...

Le Conseil Municipal a autorisé le 23 décembre dernier le lancement de cette phase 1 avec le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires.



Éclairage public

Depuis le 1er janvier 2023, la compétence éclairage public est exercée par le Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille et Vilaine (SDE 35) auquel elle a été transférée par décision du conseil municipal du 25 juillet 2022 (voir le Petit Briacin n°179).

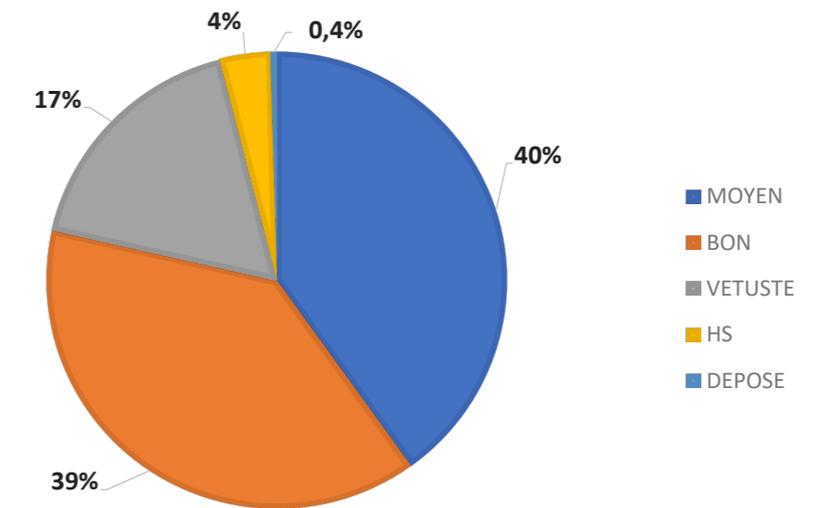
Le SDE a procédé à un premier examen des équipements de la commune et a remis son premier rapport fin janvier. Au regard des autres collectivités d'Ille et Vilaine, la situation de Saint Briac est plutôt moyenne, le pourcentage d'ampoules LED proche de 20% correspondant à la moyenne départementale. Par contre, nous disposons d'un pourcentage élevé de lampes type «ballon fluo»(17%) qui ne sont plus fabriquées. Elles ne peuvent plus être remplacées et nécessitent donc un renouvellement en priorité.

Descriptif du patrimoine communal

Nombre d'armoires	Nombre de supports	Nombre de foyers	Nombre de lampes
44	986	1006	1006

Les foyers

Etat des foyers	Nombre de foyers
MOYEN	402
BON	386
VETUSTE	175
HS	36
DEPOSE	4





Les lampes

Type de lampe	Nombre
Sodium Haute Pression	584
LED	197
Ballon Fluo	174
Iodure Métallique	40
HALOGENE	10
Sodium Basse Pression	1

Préconisations

Nombre d'armoires vétustes ou hors-services à remplacer	Nombre de luminaires vétustes ou hors-service à remplacer	Nombres de luminaires de type boule à remplacer	Nombre de lampe de type ballon fluo à remplacer
13	211	13	174

Le SDE préconise de rénover d'abord les départs vétustes avec 50% des points lumineux hors-service, et de types boule et ballon-fluo. Le chiffrage de cette rénovation partielle auquel le SDE a procédé a été établi forfaitairement à partir des ratios départementaux de coûts de remplacement par point lumineux. Il supposera un examen technique et financier détaillé armoire par armoire et point par point, dans le cadre d'un programme pluriannuel de rénovation. Cette estimation est indépendante du programme d'effacement des réseaux déjà programmé par la commune.

Le SDE prépare par ailleurs un modèle de proposition de rénovation globale de l'éclairage public qu'il proposera aux collectivités adhérentes dans le courant de 2023 et qui conduirait à accélérer les rénovations compte tenu de l'efficacité des nouvelles techniques

Propositions chiffrées des besoins prioritaires en rénovation

Armoire	Départ	Nombre de PL vétuste	Coût global de la rénovation HT du départ	Participation SDE35	Reste à charge pour la collectivité HT	Economie facture électricité €/an	Economie de CO2 kg/an
23	28	160	661 500€	132 300€	529 200€	9 543€/an	2 309 kg/an

COMPTES ET BUDGETS COMMUNAUX

La trésorerie de la commune

Au 31 décembre 2022, la trésorerie disponible de la commune était de 3 158 581, 55 €. Ces disponibilités financières pour 2023 résultent notamment de l'autofinancement de près de 2 M€ dégagé pour les deux années 2021 et 2022 grâce à la maîtrise du budget de fonctionnement, et de l'emprunt de 1,1 M€ souscrit en février 2022.

L'autofinancement de la commune

L'autofinancement constitue la clé de la capacité d'investissement de la commune. En fait c'est l'épargne dégagée par la maîtrise du budget de fonctionnement pour alimenter le budget d'investissement. Les autres ressources du budget d'investissement sont essentiellement les emprunts et les remboursements de TVA effectués par l'Etat sur les dépenses d'investissement, et les subventions.

L'évolution de l'autofinancement pour les dernières années est présentée dans le tableau ci-dessous.

Budget de fonctionnement annuel	Comptes 2014	Comptes 2019	Comptes 2020	Comptes 2021	Comptes prévisionnels 2022
DÉPENSES en k€					
Charges à caractère général (1)	783	853	783	808	898
Frais de personnel	1157	1069	997	1057	1 154
Autres charges (2)	679	162	288	423	678
Charges financières	115	74	65	55	50
Total des charges	2734	2158	2133	2343	2780
RECETTES en k€					
Produits et services (3)	138	202	158	180	228
Impôts et taxes	2173	1908	1950	2297	2 315
Dotations subventions	671	507	509	490	500
Autres produits(4)	267	187	239	90	673
Total des recettes	3249	2804	2856	3357	3716
A	515	646	723	1014	936

1) énergie, urbanisme, fournitures, petit matériel...

2) subventions communales, associations...

3) cabines, cimetière, cantine, médiathèque, activités...

4) loyers, redevance concessions et DSP

L'endettement de la commune

Pour des investissements importants qui permettront à la commune de disposer d'équipements qui dureront de nombreuses années, le recours à l'endettement est logique puisqu'il permet d'étalement le poids de la dépense sur plusieurs années et donc sur une partie de la durée de vie de l'équipement.

Créer de la dette suppose de disposer d'une capacité d'autofinancement qui permettra de la rembourser. Le montant de la dette est donc rapporté à la capacité d'autofinancement pour mesurer le risque financier pris par la commune.

La capacité de désendettement se mesure par le nombre d'années qu'il faudrait pour se désendetter totalement si on affectait l'intégralité de l'autofinancement au remboursement de l'emprunt (c'est le ratio dette au 31 décembre / autofinancement). On considère que la situation est critique si la capacité de remboursement atteint 11 ou 12 ans, avec un seuil de vigilance à 10 ans.

La capacité de désendettement de la commune reste très satisfaisante ; elle s'est améliorée en 2022 malgré l'emprunt réalisé (1,1 M €) car l'autofinancement dégagé est resté très important. Cet emprunt de 1,1 M€ a été souscrit en février 2022 afin d'anticiper la hausse des taux intervenue dès le printemps, et ce de façon à limiter au maximum les frais financiers supportés par le budget de fonctionnement de la commune.

Créer de la dette entraîne en effet des



frais financiers qui figurent au budget de fonctionnement, ce qui en période d'augmentation des taux peut entraîner une charge élevée dont les communes n'avaient plus l'habitude avec les taux antérieurement proches de 0%.

	Capital restant dû au 01/01	Annuité	Intérêts	Capital	Capital dû au 31/12	Ratio dette/ autofinancement
2014	2 546 536	292 541	114 479	178 062	2 368 474	4,60
2019	2 246 115	595 874	74 028	521 846	1 724 269	2,67
2020	1 724 269	294 724	64 573	230 151	1 494 118	2,07
2021	1 494 118	270 943	54 757	216 186	1 277 932	1,26
2022	1 277 932	260 811	49 104	210 977	2 227 523	2,38

La fiscalité communale

La fiscalité locale a connu une évolution majeure depuis 2020 avec la disparition totale en trois ans de la taxe d'habitation, sauf pour les résidences secondaires.

Ce changement a été compensé par l'attribution aux communes de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti, dans la limite du montant de la taxe d'habitation supprimée qui a donc été compensée à l'euro prêt.

A partir de 2023, résidences permanentes et résidences secondaires payent toutes la taxe sur le foncier bâti et seules les résidences secondaires payent la taxe d'habitation. Les résidences secondaires payent donc deux fois une contribution aux recettes de la commune. Les taux de ces deux taxes ont évolué de la façon suivante depuis 2013.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taxe d'habitation	10,19%	10,19%	9,98%	9,78%	9,58%	9,39%	9,18%	9,18%	9,23%	Résidences secondaires 9,23%
Foncier bâti : Part communale <small>Part départementale devenue part communale à partir de 2022 à la suite de la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales</small>	13,41%	13,41%	13,14%	12,88%	12,62%	12,37%	12,10%	12,10%	12,10%	12,10%
									+20,16%	+20,10%
									-32,10%	-32,10%
Foncier non bâti	28,78%	28,78%	28,17%	27,61%	27,06%	26,52%	25,94%	25,94%	26,07%	26,07%

La fiscalité locale évolue aussi avec l'évolution des bases qui est décidé chaque année par l'état et qui est en général égale à l'inflation. Pour 2023, l'État a retenu une évolution de 7,1 %.

LOGEMENT ET ACTION SOCIALE

Extension de la maison médicale

Le projet a été retardé par la réglementation relative à l'ancienne ZAC des Tourelles. La clôture de la ZAC et la modification simplifiée n°3 du PLU communal, qui ont été validées en 2022, ont permis de lever cet obstacle. Le projet peut donc reprendre, avec le principe d'une extension localisée en contigu à la maison médicale ou dans un espace très proche. Le CCAS a vocation à porter ce projet et dispose du financement nécessaire.



L'accession à la propriété en bail réel et solidaire (BRS)

La loi ALUR (Loi n°2014-699 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) a créé un nouveau dispositif pour faciliter l'accession à la propriété en logement social. Il s'appuie sur deux nouveaux outils complémentaires

l'un de l'autre, les organismes fonciers solidaires (OFS) d'une part, le bail réel solidaire (BRS) d'autre part.

Le dispositif visé permet une dissociation entre d'une part le foncier, c'est-à-dire le terrain nécessaire pour la construction du logement, et d'autre part le bâti, c'est-à-dire le logement proprement dit.

Dans ce schéma, l'OFS acquiert le foncier et la famille qui construit est le propriétaire du logement. Le coût du foncier n'est donc pas supporté par la famille ; celle-ci signera avec l'OFS un BRS, c'est-à-dire un bail emphytéotique de 99 ans correspondant à la location du foncier (dont l'OFS reste propriétaire) et paiera à l'OFS une redevance modique au titre de la location de ce foncier.

Ce dispositif permet donc d'alléger considérablement le coût d'accession en supprimant le coût d'achat du terrain.

En outre le dispositif permet à la famille qui construit de bénéficier des dispositifs suivants : l'éligibilité au prêt à taux zéro pour les primo accédants (résidence principale), l'application d'un taux de TVA à 5,5% pour la construction d'un logement neuf, l'exonération de taxe de publicité foncière, un abattement de 30% de la base d'imposition pour la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Et ensuite, à chaque mutation du bien (revente, succession, donation), le bail est rechargé pour 99 ans pour le nouveau propriétaire du logement, l'OFS devant donner son agrément à chaque mutation notamment au regard des conditions de ressources.

Pour les collectivités locales, ce dispositif permet aussi de maintenir sur le long terme un parc de logements aidés en accession à la propriété, alors que dans le dispositif classique les logements en accession sortent de ce périmètre après dix ans.

Comme cela avait été indiqué dans le Petit Briacin (n°174 et n°175), la commune a préparé avec le Foncier Coopératif Malouin (qui a un statut d'OFS) et le bailleur social La Rance la construction de sept logements en accession à la propriété sous forme de BRS.

Trois devraient voir le jour rue de Verdun en face du cimetière et quatre au chemin des Tourelles au-dessus des logements La Rance situés rue des Champs Blancs. Les parcelles ont une surface respective de 816 m2 pour la rue de Verdun et de 1644 m2 au chemin des Tourelles.

La société La Rance a établi les premières propositions architecturales et techniques compatibles avec la réglementation des BRS. Sur ces fondements la commune pourra prendre les décisions de mise en œuvre.

URBANISME

Permanences de l'architecte conseil de la commune



Mme SAGLIO, architecte conseil de la commune, peut vous apporter un conseil pour toutes demandes d'autorisation d'urbanisme. Vous venez d'acheter, vous avez un projet de construction, de restauration, d'extension, de modification des façades ou autre, venez la rencontrer en amont du dépôt du dossier.

La permanence se fait à la mairie le jeudi après-midi et la prise de rendez-vous auprès du service urbanisme, au 02 99 88 92 92

Les documents à apporter (sous format papier) lors du rendez-vous sont : photos de l'environnement, photos et plans du bâtiment, extrait du cadastre et extrait du PLU de la zone concernée.

Dates des prochaines permanences : jeudi 9 et 23 mars (déjà complètes), 6 et 20 avril et 11 et 25 mai 2023

DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Le Bilan de l'année 2022 pour trois équipements de la commune gérés en DSP :

Trois équipements majeurs de la commune sont gérés en DSP (Délégation de Service Public), par délégation de la commune à des exploitants privés. Le bilan détaillé de l'année 2022 a été présenté lors du Conseil Municipal de Janvier 2023.

Gestion et Exploitation du Camping Municipal 2** :

Suite à l'attribution de la DSP à de nouveaux gestionnaires en 2020, le Chiffre d'Affaires 2022 a connu une forte croissance pour atteindre 505 000 € contre 406 000 € en 2021.

Les animations ont été très appréciées de même que l'offre de 3 food-trucks et la nouvelle petite épicerie à l'accueil.

Le taux d'occupation sur l'année a été de 72% et sur les mois de juillet-août de 93%. Le prix moyen pour une parcelle nue est de 22 euros/jour et pour un mobil-home de 80 euros par jour.

La météo 2022 a été particulièrement favorable et l'engouement pour l'hôtellerie de plein air s'est confirmé.

Suite à délibération de décembre 2022, la période d'ouverture est réduite à compter de fin mars et jusqu'à fin septembre sauf pour les propriétaires-occupants de mobil-homes et pour la

location des 7 mobil-homes qui sera possible du 1er mars au 15 novembre. De nombreux travaux d'aménagement et d'embellissement ont été faits en 2022 et se poursuivront en 2023.

■ www.camping-saint-briac.com/
Gestion, animation et exploitation du Centre d'Affaires et de Co-Working L'Estran :



La gestion et l'exploitation de l'Estran, dans le cadre d'une DSP renouvelée en septembre 2022, pour 2 ans, sont confiées à la société PC Agility.

L'Estran a ouvert en octobre 2016. En 2022 le chiffre d'affaires (CA) a été de 19 433 euros. Conformément à la convention, ce chiffre d'affaires permet le versement d'une redevance à la commune de 5830 euros (30% du CA).

Les locations au mois représentent 52% du CA, les locations ponctuelles représentent 18%, et les domiciliations représentent 22%. Des pointes d'activité sur l'Estran sont constatées comme chaque année sur la fin d'année, les

mois de mars-avril et sur la période juin-juillet-août.

Les locations longue durée ont été de 46 en 2022 (soit une moyenne mensuelle de 4/mois), les locations ponctuelles ont représenté 256 locations (soit 21/mois en moyenne), le co-working ponctuel a permis 133 locations (soit 11/mois en moyenne) et les domiciliations, 130 facturations sur l'année (soit 11/Mois en moyenne).

Les journées Portes Ouvertes et animations économiques ont permis d'animer le lieu et de le faire connaître.

■ www.lestran-saintbriac.fr

Gestion et Exploitation du Tennis :

La DSP attribuée à Samuel Guyon a connu une évolution importante en 2022 avec les travaux et la mise en exploitation de l'activité de tennis Padel.

L'offre de service s'étend d'avril à novembre, le club est ouvert de 9h à 22h du lundi au samedi et de 9h à 13h le dimanche. De décembre à mars, les terrains extérieurs sont ouverts de 9h à 18h et la salle de 9h à 22h du lundi au samedi et de 9h à 13h le dimanche.

Un salarié a été employé durant la saison estivale.

Un site Internet a été créé avec la possibilité de réserver les différents terrains en ligne. Des flyers ont été distribués. Plusieurs tranches de travaux ont été effectuées.

■ www.tennispadelbriacin.com

MER ET LITTORAL

Offres d'emploi Saisonniers service des plages

La commune propose des emplois saisonniers pour le nettoyage des plages et des sanitaires dans les conditions suivantes :

Horaires : 8h-12h / 13h30-17h

1 semaine 3 jours de travail

1 semaine 4 jours de travail

Maximum de 112 heures sur la période de juillet

Maximum de 130 heures sur la période d'août.

Du lundi au dimanche. Contrat du 6 au 31 juillet ou du 1er au 31 août Salaire :

1 016€ net / mois pour un maximum de 112h

Salaire : 1 179 € net / mois pour un maximum de 130h A partir de 16 ans

Bonne connaissance de la commune de Saint-Briac-sur-Mer souhaitée.

■ Candidatures : rh@saintbriac.fr



Poursuite de la rénovation de l'émissaire de la Salinette

L'émissaire qui longe la bordure ouest de la grande Salinette puis bifurque à angle droit pour rejoindre et traverser entièrement la petite Salinette, a fait l'objet de travaux en 2020, 2021 et 2022. Ces reprises partielles doivent être complétées par des travaux qui seront réalisés au printemps 2023.

Les premières réparations étaient intervenues en 2020 en bas de la grande Salinette pour un montant de 18 970 € HT.

En 2021 une autre intervention à la grande Salinette avait été réalisée pour un montant de 7 150 € HT.

En 2022 l'entreprise Merceron est intervenue à trois reprises, en avril, en mai et en juin, pour assurer des interventions d'un montant total de 40 825.60 € HT.

Le devis pour 2023 se monte à 94 000€. Les interventions auront lieu en période de grandes marées de manière à permettre, comme pour les fois précédentes, l'accès des machines et matériels sur site par la plage.

Port

La troisième tranche des changements de corps morts, chaînes et bouées a été réalisée conjointement par les ports de Saint Briac et Lancieux, le Yacht Club de Saint Briac et l'entreprise TP. Les mouillages ont été pré-montés en décembre 2022 aux services techniques de la



commune de Saint Briac.

La pose a été réalisée à la faveur des grandes marées du 23 au 26 janvier pour la zone Salinette et du 07 au 10 février pour la zone Sud du Gué, avec à la Salinette 76 mouillages et au sud du Gué 54 mouillages.

A ce jour les zones Frémur, Petit Port et Sud du Gué sont entièrement renouvelées. En 2024, il est prévu le remplacement de 110 corps-morts dans la zone Salinette avec les mêmes intervenants.



Information racks à annexes

Une vignette a été mise en place cette année, les annexes occupant des racks sans être enregistrées au bureau du port seront enlevées en avril et stockées sur un terrain en attendant que les propriétaires se manifestent.

ENVIRONNEMENT

Zéro phyto



La commune s'est vu remettre le prix Zéro Phyto lors de la cérémonie de remise du Prix qui a eu lieu le jeudi 26 janvier 2023 au parc des expositions de Rennes, à l'occasion du 24ème Carrefour des Gestions Locales de l'Eau (CGLE). Depuis 2015, la commune n'utilise plus de produits phytosanitaires

La renouée du Japon

A partir de mi-mars vont être installées par la société PATURANCE des chèvres dans les espaces communaux où est établie la renouée du Japon. Les chèvres seront parquées par du grillage en dur et un suivi sera effectué par la société prestataire de service. Les différents sites sont : le terrain communal de la ville Brunet (sur D603), la dune de la plage de Longchamp, le sous-bois de Ker Gai, les abords du terrain de foot accès par la Ville Estoire, la zone située au dessus du Petit Port.

Frelons asiatiques

Une campagne de piégeage de reines de frelon asiatique a été mise en place, avec l'accompagnement de la société Breizh-sevice de Dinan. A ce stade 70 pièges ont été distribués. Tous les volontaires ont été répertoriés, localisés sur une carte et un comptage et un suivi rigoureux sont en place. Le but est de capturer des reines de frelon asiatique et en aucun cas d'autres espèces dont nous avons tous besoin dans nos jardins à partir du printemps ; c'est pourquoi il n'a été donné à chaque participant que 2 sticks de produits attirant les reines de frelon asiatique. En fonction d'autres éléments (météo, températures) la campagne pourrait durer jusqu'à début avril. Les communes voisines regardent à conduire une démarche identique.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

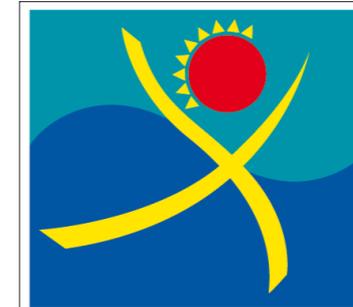
Réduction à 30 du nombre de passages annuels à la déchèterie communautaire

La déchèterie est soumise au contrôle d'accès depuis 2010. D'abord illimité, le nombre de passages annuel autorisé est passé de 50 à 35 en 2020. En 2021, 90.43% des utilisateurs ont comptabilisé moins de 30 passages. En 2022, sur la base des données de janvier à mi-novembre, sur 16 485 comptes usagers « particuliers », seuls 195 (1.18%) étaient au-dessus de 30 passages (dont 94 à 35). Pour ceux dont les cartes sont bloquées, un prêt de carte occasionnel est possible. Il a aussi été noté en 2022 une forte augmentation des véhicules type professionnels sur le site (malgré les barrières limitant à 1.90 m) pour les déchets de démolition et de chantier et l'utilisation de plusieurs badges par ces personnes. Aussi le conseil communautaire a-t-il décidé le 15 décembre dernier de passer la carte à 30 passages / an à partir du 1er janvier 2023

A titre d'information, les éléments comparatifs sont les suivants : à Dinan-Agglomération 16 passages/an et 26 lorsque les végétaux sont sur un autre site ; Smic-tom Sud-Est 35, 18 passages/an; Pays de Vilaine, 10 passages /an ; Lamballe

Terre et mer, 12 passages /an ; Saint Malo Agglo, réflexion en cours.

Départ de Beaussais-sur-Mer



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CÔTE D'ÉMERAUDE

La commune de Beaussais sur Mer a intégré Dinan Agglomération au 1 janvier 2023. C'est en septembre 2020 que la commune de Beaussais sur Mer avait fait part de sa volonté de quitter la CCCE.

Beaussais a demandé à l'Etat que soit appliquée la procédure dérogatoire, c'est-à-dire celle qui ne sollicite pas l'avis de la CCCE et des communes membres de la CCCE.

L'Etat a donné son accord, sans solliciter au préalable la CCCE, et de fait, l'intégration de la commune de Beaussais sur Mer à Dinan Agglomération a été validée par les délibérations de la commune de Beaussais sur Mer, de Dinan Agglomération et d'une majorité des communes membres de Dinan Agglomération. A la suite, la Commission Département-

tale de Coopération Intercommunale a validé ce changement d'intercommunalité et le Préfet a pris l'arrêté actant ce changement.

La CCCE et les communes membres de la CCCE n'ont donc pas eu à se prononcer.

Cette situation a les conséquences suivantes :

- Les équipements communautaires existants sur la commune de Beaussais sur Mer sont transférés de droit à la commune.
- Les agents communautaires travaillant à la crèche Moby Douce située à Plou-balay sont transférés à la commune de Beaussais sur Mer, qui les transférera ensuite à Dinan Agglomération qui dispose de la compétence « petite enfance».
- Le volet financier est traité en 2023 par le Préfet car les modalités de calcul ne sont pas fixées de manière stricte. Le conseil communautaire de la CCCE sera amené à délibérer sur la proposition de règlement financier.
- Le conseil communautaire a voté les transferts suivants à la commune de Beaussais sur Mer :
- La crèche Moby Douce
- Les agents de la crèche travaillant exclusivement dans cette structure
- L'aire d'accueil des gens du voyage
- Le parc d'activités de Coutelouche
- Les ateliers d'artistes
- Les emprunts liés à/aux équipements transférés



Finances de la CCCE

Autofinancement

Depuis 2014, la CCCE dégage en moyenne un autofinancement annuel de 2,4 M€. L'année 2022 présente un résultat important lié à la bonne maîtrise de la masse salariale et des charges générales côté dépenses, et ainsi qu'à une forte dynamique de la TVA dont la CCCE touche une part qui vient en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales, qui a été supprimée par l'Etat

Fiscalité

De 2014 à 2022 les taux de la fiscalité locale perçue par la CCCE n'ont pas augmenté, à l'exception de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui a baissé jusqu'en 2021, et qui depuis 2022 pour Saint Briac, Saint Lunaire et Lancieux, connaît une hausse rendue nécessaire par l'alignement obligatoire des taux pour toutes les communes de la CCCE au plus tard en 2025. Ces trois communes disposent des taux les plus bas de la CCCE mais en 2025 un taux unique pour tout le territoire de la CCCE est imposé.

Endettement

L'essentiel de la dette vient du financement de la fibre qui est en cours de déploiement et que la CCCE a choisi de financer pour moitié par emprunt. Le coût total attendu sera de l'ordre de 10 M€ ce sont donc au total 5 M€ environ que la CCCE aura à emprunter au fil des années. La moitié a déjà été souscrite.

Fin 2022, le ratio d'endettement de la CCCE est particulièrement bas. Elle est en mesure de rembourser sa dette en moins d'une année grâce à son autofinancement élevé.

€	2018	2019	2020	2021	2022
Dette au 31.12	1 558 172	2 272 595	2 155 253	3 338 068	3 677 161
Autofinancement	1 144 756	2 790 992	2 175 182	2 684 623	4 156 765
Dette au 31/12 / Epargne brute	1,4	0,8	1,0	1,2	0,9

La taxe de séjour gérée par la CCCE

En 2017 la CCCE a pris la compétence tourisme en application des nouvelles dispositions légales imposant son transfert depuis les communes vers les communautés de communes.

La gestion de la taxe de séjour a elle aussi été transférée à la CCCE à cette occasion. La création d'une cellule de gestion de cette taxe a permis de mettre en place un nouveau dispositif de perception et de suivi qui a donné des résultats, avec une année 2020 particulière, liée bien sûr à la crise COVID.

	2018	2019	2020	2021	Prév. 2022
Montants comptabilisés	622 920 €	792 268 €	571 538 €	779 697 €	975 488 €

VIE ÉCONOMIQUE

Nouvelle coiffeuse à domicile sur Saint Briac



Marlène Patinec sous le nom de L.S Coiffure, est une récente Briacine, qui s'installe à son compte après près de 15 années en salon.

Secteur compris entre Saint Briac sur Mer, La Richardais et Beauvais sur Mer, elle se déplacera avec tout le matériel nécessaire pour votre shampoing, coupe, brushing, couleur, balayage... Des prestations mixtes : 20€ forfait coupe homme. A partir 30€ sur cheveux courts.

L.S Coiffure, c'est le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

■ Pour toutes informations complémentaires vous pouvez aller sur le site internet www.lsoiffuredomicile.com ou la contacter directement au 06.98.20.94.59

Prenons soin de vous grâce à la sophrologie !

Quel que soit votre âge ou votre état de santé, la sophrologie Caycédienne vous

accompagne à retrouver joie, harmonie, bien-être et vivre pleinement et positivement votre quotidien.

Adélaïde vous accompagne pour retrouver un meilleur sommeil, réduire votre stress, améliorer votre quotidien (apaiser une douleur, reprendre confiance en vous, mieux vivre vos émotions, arrêter de fumer, retrouver une joie de vivre...), préparer un événement, traverser une étape de vie, prendre conscience de vos capacités et potentiels...

Suite à un bilan personnalisé, Adélaïde construit vos séances de sophrologie en fonction de la personne unique que vous êtes, de votre vécu, de vos besoins. Elle vous reçoit sur rendez-vous, à votre domicile ou à son cabinet.



■ Adélaïde de Kerret
07.45.06.23.21
adelaide.accompagnement@gmail.com
Facebook & Instagram : [adelaide.sophrologue](https://www.instagram.com/adelaide.sophrologue)

Un air de printemps à l'Estran Vente éphémère

Un format un peu particulier pour ces portes ouvertes de printemps.

Nous ouvrons les portes à Welcome Home Collection (coffrets d'accueil,

parfums d'ambiances, bougies, objets déco) à la jolie déco de ZINE & LYNE qui met en avant l'élégance de l'artisanat tunisien et à Alyzée Perroux, graphiste et conseillère en image et communication, pour un événement dédié à l'art de bien recevoir, à destination notamment des chambres d'hôtes.

Nous vous accueillerons à l'Estran les 3 et 4 mars de 10h à 18h

■ Contact : contact@lestran-saintbriac.fr

Des légumes bio et locaux !



Envie de légumes frais et locaux.

La Petite Ferme Maraîchère située à Lancieux vous propose toute l'année des paniers de légumes bio, distribués dans la cadre de l'AMAP* à l'école publique de Saint-Briac.

Pour rejoindre les 60 familles déjà adhérentes, rien de plus simple, il suffit d'envoyer une demande par mail à amapetiteferme@gmail.com, ou nous joindre par téléphone au 06 80 21 34 83. Vous recevrez en retour les informations utiles.

Vous pourrez également profiter de nouveaux produits : pains, brioches, galettes, œufs, volaille, fruits, pâtes à tartes... De nouveaux producteurs lo-

caux ont rejoint l'association !

La saison 2023-2024 commencera début juin. La distribution a lieu une fois par semaine, pour le moment le mardi de 18h45 à 19h45. Nous avons hâte de vous rencontrer !

*AMAP: association d'aide au maintien de l'agriculture paysanne

■ <https://www.petitefermemaraichere.fr>

Des légumes et des fleurs !



Les Pouces Verts, c'est une ferme maraîchère et florale installée à Saint-Briac depuis cet hiver.

Laëtitia et Julien cultivent des légumes, herbes aromatiques, ainsi qu'une belle palette de fleurs coupées.

Les Pouces Verts, c'est l'envie de proposer des cultures locales et de saison, dans le respect du sol et des ressources dans le but de privilégier le goût et la qualité.

Originaires de la Côte d'Émeraude et habitants de Saint-Briac, ils ont déployé beaucoup d'énergie afin de trouver un bout de terre où s'installer sur la commune et pouvoir y proposer une agriculture raisonnée et locale, commercialisée pour les particuliers et les

professionnels.

Ils seront présents sur le marché de Saint-Briac dès le printemps, ainsi que sur d'autres marchés de la côte.

Vente à la ferme (Lieu dit Les Landes) les mardis et vendredis de 16h à 19h.

■ Toutes les infos sur notre site : www.fermelespoucesverts.fr

L'actualité sur Instagram: [_lespoucesverts](https://www.instagram.com/_lespoucesverts) et sur Facebook: [lespoucesverts35](https://www.facebook.com/lespoucesverts35)

Demandes d'emplacements pour les marchés de l'été

Les demandes d'emplacements pour les marchés d'été du lundi et du vendredi sont ouvertes jusqu'au vendredi 5 mai. Elles sont à adresser par voie postale à la mairie ou par email à l'adresse suivante: marche.stbriac@gmail.com (Il n'y aura pas de demande traitée par téléphone). Merci d'indiquer dans votre demande : le type de produits vendus, le nombre de mètres réels du stand (exemple : pour les food trucks la longueur totale du véhicule), les besoins en électricité et eau et si vous étiez présent l'année dernière de nous rappeler votre emplacement.

Pour que votre demande puisse être traitée, prévoyez aussi de joindre une copie de : votre carte de commerçant recto/verso ou affiliation MSA, une attestation d'assurance et un extrait Kbis. Le tarif du mètre linéaire est de 3€ hors saison (marché du vendredi) et de 5.40€ pour les marchés d'été juillet et août (marchés du vendredi et du lundi).

LA RÉSIDENCE «LA SAGESSE»

On chante à la sagesse.

En mars et en avril, auront lieu des animations musicales à la Résidence « La sagesse ». Il s'agit de la chorale « la Chantournelle » qui interviendra le jeudi 30 mars à 15h00.

Et c'est Gabrielle Archange qui à son tour, viendra chanter l'après-midi des résidents le jeudi 20 avril à 15h00.

Ces deux spectacles sont offerts aux résidents par l'association des amis de la résidence.

Rythme et bonne humeur seront assurément au rendez-vous !



■ contact : 02.99.88.11.09

ÉCOLES ET JEUNESSE

La marmite qui roule



Cédric, Eric, Ronan, et Boris les cuisiniers de l'Ehpad préparent pour les enfants des deux écoles de bons plats chauds confectionnés à la cantine du groupe scolaire et les plats froids (entrées et desserts) confectionnés à l'ehpad.

L'équipe du Péri-scolaire a participé à une formation sur toutes les normes HACCP (Hazard Analyse Critical Control Point) et sur les Bonnes Pratiques d'Hygiène (BPH) afin de mettre en pratique tous les savoir-faire pour accueillir dans de bonnes conditions tous les enfants des deux écoles.

Rappel sur le projet de la Marmite qui roule :

La mission du projet de la marmite qui roule est de proposer des repas équilibrés dans un lieu sécurisé et dans une atmosphère conviviale.

Elle se décline en plusieurs objectifs :

- veiller à la sécurité des enfants,

- s'assurer que les enfants prennent leur repas,
- créer les conditions pour que la pause déjeuner soit agréable.

La Marmite qui roule s'engage à une production de plats frais, cuisinés maison avec des produits locaux. Elle se veut être un acteur de la restauration à impact :

- Produits bruts, locaux, de saison, avec un vrai circuit court

- Une agriculture engagée, BIO, labellisée ou en conversion

- Un impact environnemental maîtrisé: livraison des entrées et des desserts en vélo cargo et recherche de produits locaux.

Un animateur est positionné devant le self pour bien échanger avec les enfants sur les différents goûts et parfums des différents produits. L'enfant sait ce qu'il a dans son assiette et goûte à tout. L'enfant doit avoir sur son plateau tous les plats (entrée, plat de résistance, laitage et dessert).

Temps d'Activités Péri-scolaires (TAP) du mardi et vendredi de 15H00 à 16H30 pour les élèves de l'école du Cap Horniers

Les animateurs proposent aux enfants différents ateliers : sportifs, manuels, et culturels sur tout le long de l'année scolaire.



Séjour de printemps à la ferme

Un séjour à la ferme avec des activités en forêt est organisé du 18 au 21 avril pour les 7/10 ans (plus d'informations à venir)

■ Adresse e-mail : enfance@saintbriac.fr



Cap Horniers La 4ème période à l'école

Après le carnaval de Rio, les TPS-PS-MS s'envolent pour l'Afrique. Les enfants travailleront autour de l'album « Le machin » en vue d'une petite représentation au mois d'avril.

Les MS-GS feront des percussions corporelles, découvriront des instruments de musique et chanteront avec « Les Notes d'Emeraude » sur le thème du vivre ensemble.

L'association Escale Bretagne interviendra en classe autour du potager.

Les élèves du CP au CM2 accueilleront Marie Leghima, illustratrice jeunesse qui présentera son métier et animera des ateliers de dessin.

Les élèves d'élémentaire iront à Rennes : départ en train de la gare de Saint-Malo, visite du planétarium et découverte du centre-ville rennais via un rallye photos. Les CM1-CM2 exploreront une nouvelle plage briacine afin de choisir le lieu d'implantation de leur Aire Marine Educative.

En lien avec ce projet, ils participeront à un atelier céramique avec l'artiste Marie Bonhomme autour des cabines de plage.



Sainte-Anne



En Mars et Avril, les écoliers de Sainte-Anne vont avoir un programme bien chargé et découvrir ainsi Saint-Briac sous différentes facettes

Saint-Briac sportif

En mars, direction la piscine de Dinard, pour un cycle de 12 séances pour les primaires ainsi que les Moyennes et Grandes Sections. L'occasion pour les uns de découvrir la nage et pour les autres de la perfectionner.

En avril, grandes rencontres sportives inter-écoles catholiques du secteur ! Ce sont environ 250 maternelles qui vont se retrouver à Saint-Briac pour vivre leur JO 2024 le temps d'une matinée. Les CP/CE1, quant à eux, se retrouveront tous à Pleurtuit pour y vivre des olympiades. Les CE2/CM1 et CM2 prendront la direction de Dinard : rendez-vous à Port Breton pour une course d'orientation suivie de défis autour de jeux en bois géants.

Saint-Briac culturel

Des rendez-vous culturels attendent

aussi les élèves des trois classes. La Malle théâtre revient à l'école pour présenter aux enfants leur dernier spectacle de marionnettes « Secrets d'épices ». C'est un beau voyage qui s'annonce pour les petits et les grands !

Puis tous les élèves retourneront une nouvelle fois à Emeraude Cinéma à la Richardais pour visionner le 3ème et dernier film d'animation « Art et Essai Jeune Public » du programme Cinécole 2022-23, films adaptés à chacun des cycles (Maternelle, CP-CE1 et CE2-CM). Enfin, le sel faisant parti du patrimoine local comme en témoigne le nom des plages la Grande et Petite Salinette, il nous a paru intéressant de creuser l'histoire du Sel à Saint-Briac. Les GS, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 ont donc rendez-vous avec Escale Bretagne pour approfondir la découverte et l'étude du sel.

Saint-Briac entraide locale

Pour le temps de carême de cette année, les élèves vont rencontrer des bénévoles de la Banque Alimentaire pour pouvoir échanger sur les missions de cette association. Une grande collecte de produits à destination des enfants sera ensuite organisée à l'école.

Silence, ça pousse !

Et voici les mois de mars et avril qui pointent leur nez. Les élèves de chacune des classes vont devoir retrousser leurs manches et préparer leurs semis. Il faudra aussi nettoyer et engraisser les bacs potagers pour qu'ils soient prêts à accueillir les plants et semis.

Portes Ouvertes



Nous serons heureux de vous accueillir à l'école pour les Portes Ouvertes le **VENDREDI 24 MARS 2023** à partir de 16h45.

■ Pour toute demande de renseignements, contactez le chef d'établissement : Emmauelle Gauden, par téléphone 07 68 32 02 43, par mel eco35.ste-anne.st-briac-sur-mer@e-c.bzh, via notre site internet : www.stbriac-ecolesainteanne.org.



MÉDIATHÈQUE

Actualités de la médiathèque !



Jusqu'au 8 avril, la médiathèque met à votre disposition plus d'une cinquantaine de nouveaux jeux de société. Venez sans tarder découvrir ou re-découvrir Timeline, Code-names, Mixmo, Le verger..!

Il y en a pour tous les goûts, pour tous les âges !

Jusqu'à mi-avril également, nous vous proposons de vous plonger dans la réalité virtuelle grâce à un casque dernière génération. Vous aurez à votre disposition des jeux immersifs mais aussi des applications d'exploration géographique, des vidéos à 360° ou encore des applications simplement destinées à vivre des expériences en 3D.

Tout public à partir de 13 ans.

Si vous voulez tester des expériences vidéo ludiques fortes, n'hésitez pas !



L'écriture vous tente ?

Alors, prenez la plume, nous organisons notre premier concours de nouvelles sur le thème de la nature, biodiversité et environnement.

Le concours est ouvert à tous :

- Moins de 12 ans
- Jeunes (13-18 ans)
- Adultes

La date limite d'envoi est fixée au 4 avril 2023 inclus. Le règlement est disponible sur : <https://www.saintbriac.fr/actualites/concours-de-nouvelles/>

Spectacle musical jeune et très jeune public

Le mercredi 1er mars à 16h30 «Tiny Moon», au 1er étage du presbytère. Duo musique, ombres et mouvements.

A partir de 6 mois, durée 30 mn.

A noter :

Fermeture exceptionnelle le mercredi 22 mars.

GRATUIT

LUNDI 10
avril
à partir
de 10h

CHASSE AUX œufs 2023

à la salle Omnisport

AU PROGRAMME :
CHASSE À L'OEUF À 10H. PUIS
SPECTACLE DE CLOWN À 11H AVEC
«Lazarl pour la vie !»
RENSEIGNEMENTS EN MAIRIE OU
AU 02.99.88.32.34

 [saintbriac.fr](https://www.saintbriac.fr)

Saint Briac
sur-mer



FÊTES PLANTES

Le Jardin Briacin

DIMANCHE 16
avril
2023
DE 9H
à 18H

Plus de 40 exposants, animations
et expositions Place de la Mairie.
Entrée et parking gratuits

Renseignements en mairie :
02.99.88.32.34

© Illustration - Aurore Fronteau



TINY MOON



Spectacle musical jeune et très jeune public

Sur réservation, place limitées
Maximum 1 adulte accompagnateur

Duo musique, ombres et mouvements

A partir de 6 mois
Durée : 30 min

mercredi 1er mars à 16h30
PRESBYTERE



GRATUIT

Saint Briac sur-mer

Inscription à la Médiathèque : 02.99.88.07.06

concours de nouvelles

La mairie et la médiathèque de Saint Briac sur Mer organisent leur premier concours de Nouvelles !

Sur le thème de la nature : biodiversité et environnement.

Le concours est ouvert à tous :
Trois catégories

- Moins de 12 ans
- Jeunes (13-18 ans)
- Adultes

La date limite d'envoi est fixée au 4 avril 2023 inclus.

Récompenses :

- Publication des nouvelles lauréates dans un fascicule et sur le site internet de la Mairie.
- Bons d'achats valables dans une des librairies de la commune

Délibération du jury : entre le 4 avril 2023 et le 22 juin 2023
Remise des prix vendredi 23 juin 2023 à 18h à la Médiathèque.

Règlement disponible en mairie, à la médiathèque et sur le site internet <https://mairie.saintbriac.fr>
Pour plus d'informations contacter le 02.99.88.07.06

Saint Briac

ART ET CULTURE

Le cinéma des Montreurs d'ombres

En mars : SÉANCES ANNULÉES et reportées au 14 mai pour Saint-Briac et au 16 mai pour Saint-Lunaire.

Informations détaillées dans Le Petit Briacin de mai-juin.

Avec nos excuses pour ce contretemps.

En avril « DUPLICITÉS » :

- **dimanche 23 AVRIL 2023 à 17h**, Ciné-club à Saint-Briac :

L'ombre d'un doute d'Alfred HITCHCOCK (1943) : Tandis qu'on apprend que sévit un tueur de veuves, la jeune Charlie s'ennuie dans sa petite ville, dans sa petite famille. Heureusement son oncle, qu'elle adore, vient la voir (vostf).



- **mardi 25 AVRIL 2023 à 20h**, Ciné-débat à Saint-Lunaire :

Le troisième homme de Carol REED (1949) : Dans la Vienne de l'après-guerre, l'américain Holly Martins apprend la mort de l'ami qui l'avait invité.

Contre l'avis de la police, il se met à enquêter sur cette mort (vostf).



Toutes les projections font l'objet d'une présentation et sont suivies d'un débat entre les participants.

- Les séances du ciné-club de Saint-Briac ont lieu dans la Salle de la Vigie, rue de Pleurtuit, Saint-Briac et sont ouvertes à tous, moyennant, à partir de mars, une adhésion de 20 € à l'association « Montreurs d'ombres »

- Les séances de Saint-Lunaire ont lieu au cinéma Le Familial, Bd des Cap-Horniers, Saint-Lunaire. Séances payantes (6 € ou 4 € pour les adhérents de l'association « Montreurs d'ombres »).

■ Informations et contacts : montreurs.dombres@gmail.com

Une balade artistique vous attend au Nessay !

Pour la première fois, le Nessay organise et accueille une exposition sur la

Presqu'île et au sein du château. Notre invitée Nathalie Decoster sculptrice dont la grammaire très singulière et le langage universel sont de renommée internationale.

Ses sculptures minimalistes en bronze, inox, aluminium poli, comme des fenêtres sur les paysages nous proposent un autre regard sur la magie des paysages qui entourent Le Nessay.

Son messenger, qui nous représente tous associé à ses lignes géométriques, nous offre comme des petites narrations sur la condition humaine.

Sa réflexion notamment autour du « temps », de « la fragilité humaine » et ses messages universels sont particulièrement en phase avec la promesse du Nessay - celle d'arrêter le temps et de prendre du temps.

Avec les questionnements artistiques de Nathalie, nous souhaitons offrir aux passants et à nos clients comme des pauses philosophiques, des instants à méditer ou échanger.

Trois grandes sculptures aux formes géométriques complémentaires sur la pelouse centrale devant le château s'intitulent « Le temps qui passe », « Sentinelles », « Frailty Cube » et nous amènent à se poser quelques questions.

Face à la mer sur la pelouse de droite : « Air n°2 », nous invite à lâcher prise.

À l'intérieur de l'hôtel, dans l'entrée et au Bar, cohabitent des œuvres de plus petites tailles.

Les 3 « éoles » sont des clins d'œil aux



aléas de la vie, comme le vent de notre région nous le rappelle souvent.

« Vagabondage » nous donne le droit de laisser filer la pensée.

« Être et paraître » nous rappelle qu'il ne faut pas oublier d'être simplement.

« Le Temps qui passe » une vision positive du temps : le temps passe, l'homme avance vers la sagesse.

« Swing » la balançoire nous fait prendre conscience que le temps peut être perçu autrement.

L'exposition libre d'accès est ouverte à tous du 3 février au 30 septembre 2023. N'hésitez pas à jouer avec les perspectives des œuvres, et partager vos photos, pensées, méditations avec nous sur Instagram :

#nathaliedecosterofficiel @nathaliedecoster

#lenessay @le_nessay



■ Le Nessay
Presqu'île du Nessay
35800 Saint-Briac-sur-mer
02.99.21.02.10
Bar ouvert tous les jours de 12h à 22h
Parc Public ouvert tous les jours de 8h à 22h

Galerie la Boucherie

Exposition

Rosemary CHATIN & Jean Yves LE MARC

Du 9 avril au 9 mai 2023

Rosemary CHATIN



Elle expose à la galerie pour la 1ère fois. Comme beaucoup d'artistes, sa peinture reflète son histoire et tant de souvenirs, à commencer par son enfance aux Canaries avec ses palmiers et ses piscines. Viennent ensuite des portraits de groupe et photos de classe de ses

enfants, des vues de chantiers, de son atelier à Nanterre. L'exposition fait la part belle à ses souvenirs du confinement qu'elle a passé à St Lunaire avec toute sa famille.

Un moment partagé vivant autour de tablées généreuses illuminées de grands bouquets. Elle évoque avec justesse cette parenthèse si particulière où les repas avaient tant d'importance car il n'était plus question de sortir...

Sa palette colorée et l'énergie de son geste nourrissent le regard et l'imaginaire. On aimerait faire partie des convives réunis autour de ses tables accueillantes et prometteuses.

Jean Yves LE MARC



Si vous suivez les expositions à la galerie, vous avez croisé ou fait l'acquisition d'un tableau de Jean Yves LE MARC que je représente depuis plusieurs années. Inspiré par la côte Finistérienne où il habite, il invente un monde où se mêlent cargos, chalutiers, rochers qu'il retranscrit sur la toile au pastel gras. Son travail est toujours construit de la même façon: un fond, un sujet central, une base comme un podium et un titre en écriture spéculaire qui surplombe le tout. La couleur qui accompagne chaque tableau est comparable à un nuancier avec ses camaïeux. Jean Yves LE MARC s'amuse aussi avec les formes et l'ensemble donne à voir le plaisir qu'il a de peindre.

La galerie est ouverte tous les jours de 10h30 à 13h et de 16h30 à 19h.

Galerie la Boucherie
GALERIE D'ART À SAINT-BRIAC

■ Contact : Ghislaine Eonnet Dupuy
06 74 41 03 63
ghislaine@eonnetdupuy.com
http://galerie-la-boucherie.com

SPORT , LOISIRS & ANIMATIONS

Atelier relooking de fauteuils

Un projet de 3 jours se met en place du 3 au 5 Mai.

Les conditions seront les mêmes qu'en 2022

Le fauteuil ou la chaise doit être complètement dégainé.

Vous conservez tout ce que vous enlevez.

Vous apportez votre tissu neuf et votre galon, pour le reste, les fournitures et le matériel sont fournis.

Si vous souhaitez peindre le bois il est préférable de le faire avant la restauration.

Pendant ces 3 journées vous serez conseillés et guidés

Places disponibles 10 personnes maximum

Inscription en Mairie. 02.99.88.32.34

Lieu : salle des Halles

Tarif : 150€ pour 3 jours

■ Jacqueline Bouvet uniquement par mail.

jgbouvet@gmail.com

ou par » WhatsApp » 06.07.44.59.43

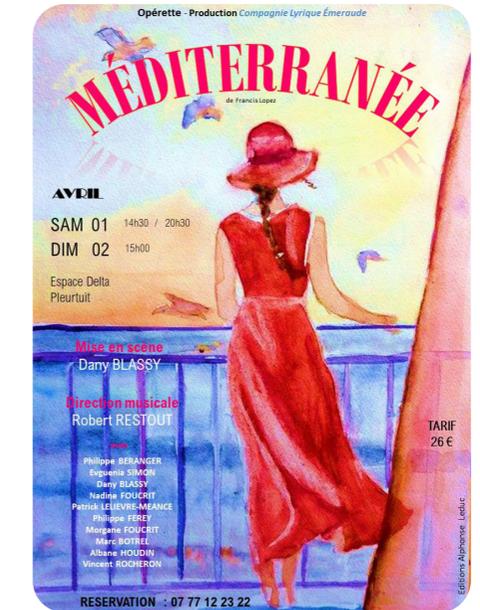


L'association la compagnie lyrique emeraude de Saint-Briac-Sur-Mer annonce son prochain spectacle

l'opérette MÉDITERRANÉE de Francis Lopez

le 1 & 2 avril 2023 à l' espace delta de Pleurtuit

■ renseignements et réservation au 06.18 78.38.30 ou 07.77.12.23.22



Vide grenier de l'ape des Cap Horniers :

Comme annoncé dans le dernier numéro, cette année, pour financer des

sorties et/ou de l'achat de matériel pédagogique pour les enfants de l'école publique, l'APE organise un vide-grenier au printemps

Cette année, il aura lieu le dimanche 26 mars de 8 h à 17 h, à la salle omnisports de la vallée Gatorge à Saint-Briac sur mer.

L'équipe de bénévoles souhaite renouer cette année avec les grands vides greniers d'autrefois où l'ambiance était conviviale !

L'accent sera mis sur la publicité et le fléchage du parcours afin d'avoir de nombreux visiteurs !

Nous proposons des emplacements intérieurs et extérieurs au prix de 8 €, prévoir une table et des chaises.

Sur place, vous trouverez le jour J une petite buvette pour vous restaurer.

■ Renseignements et inscription :
Anne Salliot vice présidente APE par sms:
06.81.86.11.11 ou par mail : erwanne@orange.fr



Concert-Lecture : Honneur au Jazz !



L'association Musiques Rive Gauche a spécialement invité le jeune virtuose malgache Hafaliana Andriamisanandra professeur de piano et organiste à Versailles et Colmar, à venir jouer, sur l'orgue mobile à tuyaux de l'association, des improvisations de jazz, entre les lectures à voix haute choisies et assurées par les membres du groupe Délires de lire. Ceux-ci offrent amicalement leur concours. Au programme : des extraits de textes portant sur l'évocation du jazz, de ses sources, de son ambiance et de quelques-uns des plus grands jazzmen. De l'émotion, de la fantaisie, de l'humour et ... de la musique en harmo-

nie. Le charme de la soirée.

Pratique : le samedi 11 mars, 17 heures, à la salle de La Vigie. Durée : 2 heures. Tarif unique : 10 Euros.



■ Renseignements, réservations et billetterie:
www.musiquesrivegauche.com.
Billetterie sur place également, entre 16 h 30 et 16 h 55.

Deux visites au programme de Pierres d'Émeraude



Christiane Paurd entraînera, de nouveau, les amateurs du patrimoine culturel de la région à la découverte de deux églises dont elle racontera l'histoire et dévoilera toutes les curiosités. La spécialiste du sujet, réputée pour passionner son auditoire, a choisi, cette fois, les édifices religieux des communes proches de Mont-Dol et de Château-neuf. La participation sera gratuite pour les adhérents de Pierres d'Émeraude. Toute autre personne intéressée sera également bienvenue. Elle devra seulement s'acquitter sur place des 20 Euros de l'adhésion, ce qui lui donnera droit également aux dernières visites de la saison, prévues en mai. Le rendez-vous aura lieu devant l'église de Mont-Dol à 14 h 30 pour les adhérents et dès 14 h 15 pour les nouveaux arrivants, le temps de procéder à leur inscription.

Date : le jeudi 13 avril

■ Contacts :
pierres-d-emmaude@orange.fr

XXXIV^{ème} Trophée Dinard Golf

Cette année, le XXXIV^{ème} Trophée du Dinard Golf aura lieu les 25 et 26 mars prochain et accueillera des golfeurs de haut niveau venus de toute la France pour ce grand championnat.

C'est l'occasion pour tous de venir découvrir le Golf et d'observer la pratique de ce sport au plus haut niveau.

Pour cet événement, le parcours sera exceptionnellement ouvert au public, tout en respectant le bon déroulement de l'épreuve.

Nous vous attendons nombreux pour admirer ce spectacle, vous êtes les bienvenus !



■ Renseignements : 02.99.88.32.07
ou dinardgolf@dinardgolf.com

Football-PCEF

Dans le cadre de l'opération «TOUTES FOOT» en partenariat avec la fédération Française de football le PCEF offre la licence pour les jeunes filles souhaitant s'initier au football du 01 Février au 15 juin .



■ Contact :
Andy :06.50.39.60.31
pcef35730@orange.fr

LOTO



L'association locale de l'Union Nationale des Combattants de Saint Briac sur mer organise un loto le dimanche 9 avril 2023 à 14h. Salle des fêtes de La ville au Coq de St Briac-sur mer. Ouverture des portes à 12h .

2500€ de bons d'achat et lot surprise . Restauration sur place.

■ Réservation conseillée (de préférence par SMS) au 06.98.49.21.52 Animation assurée par JCO.

Liquide école d'apnée



L'école d'apnée LIQUIDE ouvrira le 1er avril en pleine saison de la coquille saint Jacques et des araignées de mer ! C'est la quatrième saison de l'école d'apnée. Les cabanes seront de retour du 1er avril à septembre.

Nous vous accueillerons au début de la saison pour les stages classiques d'apnée statique, de dynamique, d'apnée en profondeur et pour des sorties d'exploration en mer.

Cependant les mois d'avril et mai riment aussi avec saison de la coquille saint-Jacques et des araignées de mer.

Rendez-vous à la cabane LIQUIDE sur la digue de la plage de Longchamps

■ www.liquideapnee.com
 info@liquideapnee.com
 06.59.56.97.77

Les Amis des Jardins vont lutter contre les plantes invasives en 2023

Tout d'abord pour répondre en priorité au charme de nos jardins, le mardi 07

mars à 14 H 30, un atelier sur la taille des rosiers est organisé pour nous par la pépinière « Les Roses de la Côte d'Émeraude » La Ville St Gilles à St Méloir des Ondes. Inscription avant le vendredi 03 mars. Puis le mardi 04 avril à 14 H 30, aux Halles de Saint Briac, Béatrice de Cœur Émeraude anime un atelier interactif sur les plantes invasives : présentation / sensibilisation et participation ensuite à un repérage dans notre environnement local sur la base d'une fiche guide support. N'oubliez pas d'apporter une ou plusieurs plantes invasives de votre jardin, de votre rue ou du talus d'à côté de chez vous. Inscription avant le vendredi 31 mars.

Activités gratuites



■ Contact : François HAREL: 06.25.26.55.00 / Annie PETOU: 06.61.87.49.34
 Mail : jardinsbriacins@gmail.com

Les Amis des Amis vont découvrir Vitré



Le lundi 03 AVRIL, l'autocar emmènera les Amis des Amis explorer Vitré : Visite guidée à pied de la vieille ville médiévale le matin : Vitré de l'An Mil à nos jours et son évolution architecturale, ses ruelles, ses maisons à pans de bois, ses maisons à porche, marque des marchands d'outre mer. Déjeuner au restaurant pour groupes. Visite du château des Rochers Sévigné où la Comtesse de Sévigné appréciait tant les séjours de villégiature et où elle écrivit un quart de son œuvre. Découverte de la chapelle qu'elle fit édifier, du jardin à la française tracé par l'architecte royal André Le Nôtre, et de la tour abritant sa chambre et ses souvenirs...

Prix : en cours de définition

■ Contact : François Harel 06.25.26.55.00 ou lesamisdesamis35@gmail.com

Une belle saison en perspective pour « Théâtres en vert »



L'association « Théâtres en vert » a tenu son Assemblée générale briacine à La Vigie le mardi 7 février en présence de monsieur Denby Wilkes maire de Saint Briac. A cette occasion, les membres du bureau de l'association ont présenté l'activité de l'exercice écoulé qui se traduit par une remontée sensible du nombre d'adhérents après la baisse constatée à la suite du COVID.

Puis, la troupe plurielle et la troupe adulte ont présenté des extraits de leurs travaux en cours.

La troupe plurielle, avec une équipe légèrement remaniée, poursuit son adaptation du crime de l'orient express et prévoit de le jouer en intégralité au printemps prochain.

La troupe adulte de Saint Briac, qui a vu son effectif largement renouvelé avec huit nouveaux éléments pour quatre anciens, présentera son nouveau spectacle intitulé « La Malette » le 13 mai prochain à la salle des fêtes. Il s'agit d'une comédie absurde qui tourne

autour d'une énorme somme d'argent qui fait perdre la tête aux protagonistes, initialement désespérément ordinaires.

■ Théâtres en Vert
 06.66.79.95.77

VIE PRATIQUE

Atelier numérique gratuit

Apprenez à utiliser les outils de visio (Jitsi), télécharger des applications pour faire de la visio avec vos proches
 Lundi 06 mars, de 14h00 à 16h30.
 À la Médiathèque.



ATELIER NUMÉRIQUE GRATUIT

Communiquer en visio

Apprenez à utiliser les outils de visio (Jitsi), télécharger des applications pour faire de la visio avec vos proches

Lundi 06 mars de 14h00 à 16h30

Médiathèque SAINT-BRIAC-SUR-MER

Tout public
 Réservation au 07 63 09 26 67

■ Tout public
 Réservation au 07.63.09.26.67

Conseillère Numérique France Services

Après un an de fonctionnement, la commune accueille la Conseillère Numérique France Services-CCCE.

Elle intervient tous les lundis après-midi de 14h à 17h à la médiathèque. C'est gratuit et ouvert à toutes et tous pour une sensibilisation aux outils numériques (smartphone PC, tablette...).

La satisfaction est générale sur notre commune auprès des bénéficiaires qui ont déjà pu être sensibilisés à titre individuel ou collectif.

Ce sont 31 briacins qui ont été accueillis, 47 accompagnements, 5 ateliers collectifs ont été organisés regroupant 37 stagiaires sur des thématiques variées répondant aux attentes.

La commune va encore renforcer ce service, pour 2023, à travers les événements communaux et les associations.

■ Contact: 07.63.09.26.67
conseillere.numerique@cote-emeraude.fr





LES RENDEZ-VOUS DU PATRIMOINE

Le TSS Saint Briac

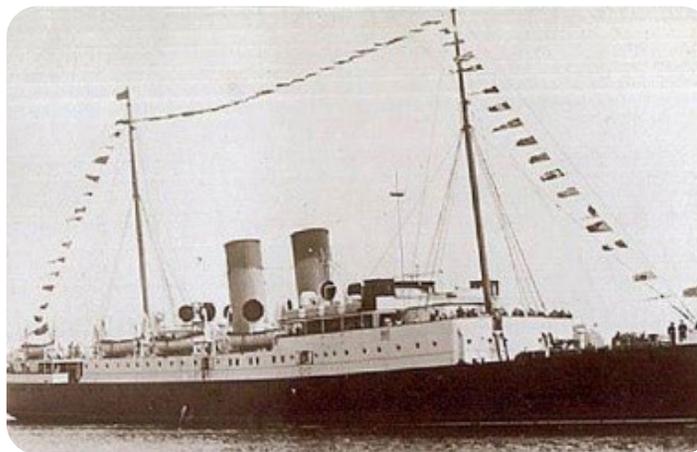
Visitez Rouen et la France par le Turbine Steam Ship Saint Briac, un bateau rapide, confortable et sur... C'est la publicité que lisent les Anglais dans leurs journaux entre les deux guerres.

La South Western Railway qui exploite le réseau ferroviaire entre Londres et les ports de la Manche, possède aussi des bateaux pour les liaisons avec les îles anglo-normandes et la France. Après la première guerre mondiale, elle met en chantier deux sister ships, le Dinard et le Saint Briac, construits à Dumberton, près de Glasgow, avec les caractéristiques suivantes : longueur 95m, tirant d'eau 3,8m, tonnage 2291 tonneaux, 4 turbines actionnant 2 hélices, vitesse maximale 19 nœuds. Ils peuvent accueillir chacun 1300 passagers.

Initialement le St Briac devait s'appeler le Paramé. Cependant le président Sir H. Ashcombe Walker est un grand joueur de golf et il pense que le nom St Briac sera plus vendeur auprès des Britanniques.

Livrés en septembre 1924, ces bateaux sont affectés au service passager en Manche, principalement sur les routes Southampton Le Havre et Southampton St Malo. Dans les années trente, on organise aussi des croisières pendant le week-end.

A l'arrivée de la guerre, le St Briac fait trois traversées par semaine sur Jersey. Sa grande vitesse le protège partiellement des attaques sous-marines. En juin 1940, c'est la débâcle. Une partie des troupes britanniques sont évacuées de Dunkerque sous les attaques allemandes. Une autre partie évacuée plus paisi-



blement via Cherbourg et via St Malo. Le St Briac participe à l'évacuation par Cherbourg le 12 juin et par St Malo en deux rotations entre le 16 et le 19 juin.

En juin 1941, le navire est réquisitionné par la Royal Navy comme navire de remorquage de cible pour les aviateurs de l'aéronavale de la base d'Arbroath, en mer du Nord près d'Aberdeen. Il s'appelle alors le HMS St Briac. Le matin du 12 mars 1942, le HMS St Briac quitte Dundee. Le vent est assez fort (SE force 6). L'équipage n'est pas au courant de la pose récente d'un barrage de mines à 20 miles d'Arbroath et il choisit une route qui passe trop proche de ce barrage.

Vers 15h00, le capitaine Rupert Lubbock envoie un signal de détresse : le navire est tombé en panne et le navire dérive vers le barrage. Des bateaux partent à son secours. Attente angoissée de l'équipage. Malheureusement le navire touche une mine, explosion et grand geyser d'eau, le bateau coule rapidement. Les survivants embarquent sur les canots de sauvetage. L'un deux est rapidement secouru par le remorqueur qui arrive enfin. Un autre canot est déjà dans le champ de mines et ne peut être secouru. Il aborde la côte entre Aberdeen et

Peterhead mais se retourne à proximité de la côte. 13 de ses 17 occupants sont noyés. 47 marins au total perdent la vie, six de la Southern Railways et le reste principalement des réservistes. L'épave repose par 64 m de fond à 34 miles à l'est d'Arbroath. Dix-huit ans de service et de publicité pour St Briac et une fin tragique. Plus d'info sur <https://sites.google.com/view/saintbriachistorique/le-tss-st-briac-et-le-tss-dinard>

NUMÉROS UTILES

Police municipale : 06 08 60 81 44

Police-Secours : le 17

S.A.M.U : le 15

SOS Médecins : 3624

Médecins généralistes :

Dr. Fourneyron : 02 99 40 14 18

Dr. Guillemot : 02 99 88 01 68

Pharmacie : 02 99 88 32 48

Pompiers : le 18 ou le 112

Secours en mer SNSM : le 196

CCAS : 02 99 88 39 42

Port de plaisance :

06 08 47 68 82

Taxis : 06 08 94 94 62

06 70 29 07 61

Point info tourisme :

0 821 235 500 (Service 0.12€/min+ prix appel)

Centre d'Affaires - Coworking

l'Estran :

07 64 10 12 95

Accueil de loisirs Lancieux :

02 96 86 23 43

Accueil de loisirs Saint-Lunaire :

02 99 16 62 31

École publique : 02 99 88 34 82

École privée : 02 99 88 30 81